

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

12 septembre 2022

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 septembre 2022 à 19 h 00 au Pavillon de la Montagne.**



**Présents :** M. Claude Riverin, maire

M. Michel Blackburn, conseiller poste 1  
M. Eric Larouche, conseiller poste 2  
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3  
Mme Kim Limoges, conseillère poste 4  
M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5  
Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

**Absent(s) :** Aucun

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire d'assemblée de même que Mme Émilie Sicotte, directrice de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

---

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

**1. MOT DE BIENVENUE**

M. Le maire, Claude Riverin souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil de même qu'à la population

**147-2022**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que M. Le maire, Claude Riverin a fait lecture de l'ordre du jour :

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller d'adopter l'ordre du jour suivant :

**1. MOT DE BIENVENUE**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution**

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**3.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2022 – **résolution**

**4. CORRESPONDANCE**

**4.1** Lettre de remerciement, comité d'animation pastorale

**4.2** Lettre de M. Gilles Angers, accès au Saguenay, Anse d'en haut.

**5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS**

**5.1** Tour de table, comités et dossiers majeurs

**5.2** Quai municipal, offre de service, EMS génie maritime - résolution

**5.3** Planification stratégique- état de situation

**5.4** Réfection, rue de la Descente-des-Femmes, demande soutien financier Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports - résolution

**6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

**6.1** Dépôt de la liste des revenus reçus en août 2022

**6.2** Dépôt de la liste des dépenses pour le mois d'août 2022

**6.3** Demande déneigement supplémentaire, secteur Lac Bouchard

**6.4** Offre de service, déneigement de certains chemins, 2022-2025 - résolution

**6.5** Offre de service, déneigement secteur Tableau – résolution

**6.6** Motion de félicitations, M. Francis Rousseau

**6.7** Journée de la culture, demande de soutien financier, Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord

**6.8** Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, appui demande à la demande déposée MRC du Fjord-du-Saguenay, politique de soutien aux projets structurants, Concours de panaches

**6.9** Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, appui à la demande déposée à la MRC du Fjord-du-Saguenay, politique de soutien aux projets structurants, affichage municipal

**7. AUTORISATIONS DE PAIEMENTS**

**7.1** Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts – 18 395.50\$

**7.2** Rapport du directeur général – faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, année 2021 – dépôt

**7.3** Rapport du maire – faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, année 2021 – diffusion

**7.4** Rapport du maire, état des finances municipales, 1<sup>er</sup> septembre 2022

**7.5** Signature prêt temporaire, règlement emprunt 320-2022 – résolution

**7.6** Autorisation de paiement, MNP services accompagnement comptabilité – 14 946.75\$

**7.7** Autorisation de paiement, Jr Savard, gravier – 5 870.10\$

**7.8** Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quote-part, 18 395.50\$

**7.9** Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quote-part déchets juillet, 8 242.36\$

**7.10** Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quote-part déchets juin, 10 087.53\$

**8. URBANISME**

**8.1** Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement – **dépôt**

**8.2** Dérogation mineure (DM-22-07) - lotissement : Richard Pedneault, rue de la Montagne – lot 6 088 485 au cadastre du Québec Richard Pedneault - résolution

## **9. RÈGLEMENTS**

## **10. DIVERS**

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **12. DISPOSITIONS FINALES**

12.1 Levée de la séance

**Adopté à l'unanimité**

## **3. PROCÈS-VERBAUX**

**148-2022**

### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2022**

Il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2022, sans modification et avec dispense de lecture.

**Adopté à l'unanimité**

## **4. CORRESPONDANCE**

### **4.1 Lettre de remerciement, comité d'animation pastorale**

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier procède à la lecture de la lettre de M. Gilles Angers écrite au nom du comité d'animation pastorale.

### **4.2 Lettre de M. Gilles Angers**

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier résume le contenu de la lettre de M. Gilles Angers concernant l'accès à la rivière Saguenay pour les résidents de l'anse d'en haut.

M. le maire demande que les éléments soulevés dans la lettre soit pris en compte lors de l'analyse de ce dossier.

## **5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS**

151-2022

### **5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs.**

Mme Suzan Lecours mentionne que la responsable de la bibliothèque a réalisé une sortie en camping avec des enfants de la municipalité. Des activités spéciales ont aussi été organisées lors des journées pédagogiques. Enfin, elle mentionne que 34 personnes ont participé à la troisième édition du concours de photographies qui s'associe cette année au Salon du livre du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Sur un autre sujet, Mme Lecours rappelle que Mme Julie Fortin du CIUSSS continue son travail avec les aînés de la municipalité.

Pour sa part, M. Gilles Tremblay déclare que la compagnie Vidéotron a pris du retard dans le dossier d'implantation d'internet sur l'ensemble du territoire. L'installation de la fibre se fera en novembre, selon lui. Le conseiller rappelle que la population peut faire affaire avec Starlink d'ici à ce que la fibre soit disponible chez elle.

Enfin, Mme Kim Limoges annonce qu'une première rencontre a eu lieu avec une intervenante de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la mise à jour de la politique familiale de la municipalité.

### **5.2 Quai municipal, offre de service EMS génie maritime**

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier rappelle les démarches amorcées avec la création d'un comité de travail sur le quai municipal.

Il présente l'offre de service de la firme d'ingénieur EMS spécialisée en génie maritime.

CONSIDÉRANT les travaux du comité de travail sur la réfection du quai ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de remettre en état l'ensemble des infrastructures du quai municipal ;

CONSIDÉRANT l'importance de connaître l'état de santé du quai et des berges et d'obtenir une évaluation précise des sommes requises pour effectuer les réparations ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme EMS, ingénieurs en génie maritime, permettant de réaliser une première évaluation de l'ampleur des travaux requis :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et adopté à l'unanimité d'accepter l'offre de service de la firme EMS.

### **5.3 Planification stratégique – état de situation**

Mme Emilie Sicotte, directrice de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord dresse un état de situation des travaux relatifs à la planification stratégique et annonce les prochaines étapes à venir. Elle précise notamment que la population de Sainte-Rose-du-Nord sera appelée à donner son opinion et ses suggestions quant au développement de la collectivité.

**150-2022**

#### **5.4 Réfection, rue de la Descente-des-femmes, demande soutien financier programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, M. Eric Emond, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Michel Blackburn, conseiller, appuyée par M. Eric Larouche, conseiller il est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que est dûment autorisé(e) à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

## **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **6.1 Dépôt de liste des revenus reçus en août 2022**

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes de revenus reçus en août 2022.

### **6.2 Dépôt de la liste des dépenses pour le mois d'août 2022**

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes des comptes payés pour le mois d'août 2022.

### **6.3 Demande déneigement supplémentaire, secteur Lac Bouchard**

M. Claude Riverin, maire, fait part de la demande de trois citoyens du secteur du Lac Bouchard qui demandent que leur chemin soit déneigé l'hiver.

Il mentionne que les membres du conseil ont discuté de cette question et que la municipalité n'entend pas modifier ses pratiques en ce qui concerne le déneigement.

La municipalité, rappelle-t-il n'a pas l'habitude de déneiger les chemins pour les résidences de villégiature. Il mentionne que le statu quo sera maintenu cet hiver, ce qui implique que la demande des trois citoyens sera refusée.

**152-2022**

### **6.4 Offre de service, déneigement de certains chemins, 2022-2025**

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par l'entreprise la Ferme de l'Anse au foin en lien avec le déneigement de certains chemins pour les années 2022 à 2025;

CONSIDÉRANT Qu'aucune autre entreprise invitée à soumettre une proposition a répondu l'appel de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le devis d'appel d'offres de la municipalité est divisé en neuf secteurs distincts et que la municipalité peut retirer un secteur du contrat si elle le juge nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le devis d'appel d'offres de la municipalité permettait l'ajout du déneigement du chemin du lac de Sable;

CONSIDÉRANT que la municipalité acceptera d'ajouter le déneigement du chemin du lac de Sable au contrat seulement si 75% des résidents concernés s'engagent par écrit à ce que le montant requis pour effectuer cette opération soit assumé par les citoyens du secteur :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Michel Blackburn, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le mandat de déneigement de certains chemins pour les années 2022 à 2025 à la Ferme de l'Anse aux foins.

D'inclure le déneigement du chemin du lac de Sable au contrat qu'à la condition que 75% des citoyens concernés manifestent par écrit leur accord à ce que les coûts du déneigement de ce secteur soient assumés entièrement par les résidents du chemin du lac de Sable.

**153-2022**

#### **6.5 Offre de service, déneigement secteur Tableau**

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Ferme Frank Villeneuve pour le déneigement de 500 mètres du chemin de l'Anse-à-la-mine pour la saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'occupe de l'entretien de ce chemin municipal à chaque année :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à la Ferme Frank Villeneuve pour l'entretien d'hiver de 500 mètres du chemin de l'Anse à la mine pour la saison 2022-2023.

**154-2022**

#### **6.6 Motion de félicitations, M. Francis Rousseau**

CONSIDÉRANT le début d'incendie survenu le 19 août 2022 au restaurant le 3G ;

CONSIDÉRANT que l'intervention rapide de M. Francis Rousseau a permis de circonscrire rapidement les flammes ;

CONSIDÉRANT que sans l'intervention de M. Rousseau, l'incendie aurait causé des dommages très importants;

CONSIDÉRANT le courage, la prise de décision rapide et le jugement dont a fait preuve M. Rousseau ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et adopté à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations en faveur de M. Francis Rousseau pour les gestes posés pour combattre l'incendie au restaurant le 3G.

**155-2022**

#### **6.7 Journée de la culture, demande de soutien financier, Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord**

CONSIDÉRANT que les journées de la culture auront lieu du 30 septembre au 2 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord souhaite organiser l'événement « La grande rencontre ! » à cette occasion ;

CONSIDÉRANT que cette activité est complémentaire à celle préparée par la bibliothèque pour les journées de la culture ;

CONSIDÉRANT le budget de l'événement déposé par la Société de développement et la demande de participation financière :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'octroyer un soutien financier de 640 dollars à la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord pour l'organisation de l'activité « La grande rencontre ! ».

## 156-2022

### **6.8 Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, appui demande à la demande déposée à la MRC du Fjord-du-Saguenay, politique de soutien au projets structurants, Concours de panaches**

CONSIDÉRANT que la demande de soutien financier déposée à la MRC du Fjord-du-Saguenay, projets structurants, par la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord pour l'organisation du Concours de panaches a été refusée pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs du Concours de panaches ont besoin d'un soutien financier de 5000\$ pour boucler le budget de l'édition 2022 de l'événement ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'événement pour la population de Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer exceptionnellement une nouvelle demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour le programme de soutien aux projets structurants, mais à partir de l'enveloppe budgétaire 2023;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Michel Blackburn, conseiller, et adopté à l'unanimité d'appuyer la démarche de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord et de demander un soutien financier dans l'enveloppe 2023 du programme de soutien aux projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

## 157-2022

### **Demande de commandite à la MRC du Fjord-du-Saguenay**

CONSIDÉRANT l'importance du Concours de panaches ;

CONSIDÉRANT le rayonnement de cette activité sur l'ensemble de la région ;

CONSIDÉRANT que des chasseurs du territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean participent chaque année à cette activité ;

CONSIDÉRANT le programme de commandite de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

CONSIDÉRANT le budget présenté par les organisateurs du Concours de panaches :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'appuyer la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord dans sa démarche visant à obtenir une commandite de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'organisation du Concours de panaches.

**158-2022**

**6.9 Société de développement, appui à la demande déposée à la MRC du fjord-du-Saguenay, politique de soutien aux projets structurants, affichage municipal**

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord souhaite améliorer l'affichage touristique dans la municipalité afin de répondre aux besoins des intervenants du milieu ;

CONSIDÉRANT que la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord souhaite obtenir le soutien financier de la MRC du Fjord-du-Saguenay via la politique de soutien aux projets structurants pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT le budget présenté au conseil pour réaliser le projet d'amélioration de l'affichage touristique :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et adopté à l'unanimité d'autoriser la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord a présenté une demande de financement à la MRC du Fjord-du-Saguenay via la Politique de soutien aux projets structurants pour permettre la réalisation d'un nouvel affichage touristique municipal.

**7. AUTORISATION DE PAIEMENT**

**159-2022**

**7.1 Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts, 18 395.50\$**

Il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, conseillère, et adopté à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de la MRC du Fjord-du-Saguenay de 18 395.50\$ pour les quotes-

parts de fonctionnement, développement économique, incendie, évaluation et logement social.

### **7.2 Rapport du directeur général – faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, année 2021**

Le rapport financier externe vérifié par M. Daniel Tétreault, CPA est déposé au conseil.

M. Tétreault présente les grandes lignes du rapport financier.

### **7.3 Rapport du maire – faits saillants du rapport financier et du vérificateur externe, année 2021**

M. le maire, Claude Riverin revient sur les principaux éléments du rapport financier 2021, livrant notamment des explications sur les raisons qui expliquent un déficit au cours de la dernière année financière.

### **7.4 Rapport du maire, état des finances municipale, 1<sup>er</sup> septembre 2022**

M. le maire, Claude Riverin, évoque quelques éléments importants concernant l'état des finances de la municipalité pour l'année 2022.

**160-2022**

### **7.5 Signature prêt temporaire, règlement emprunt 320-2022**

IL EST PROPOSÉ par, M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Claude Riverin, maire et M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le prêt temporaire pour le règlement d'emprunt 320-2021 à la Caisse Desjardins de la Rive-Nord-du-Saguenay pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

**161-2022**

### **7.6 Autorisation de paiement, MNP services accompagnement comptabilité, 14 946.75\$**

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de MNP pour services professionnels en comptabilité pour un montant de 14 946.75\$

**162-2022**

### **7.7 Autorisation de paiement, Jr Savard, gravier**

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de Construction JR Savard pour l'achat de gravier pour un montant de 5 870.10\$

**7.8 Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quote-part, 18 395.50\$**

Ce point est retiré de l'ordre du jour

163-2022

**7.9 Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quote-part déchets, juillet, 8 242.36\$**

IL EST PROPOSÉ par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de juillet 2022 de la MRC du Fjord-du-Saguenay relative à la quote-part pour les gestions des matières résiduelles, pour un montant de 8 242.36\$

164-2022

**7.10 Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quote-part déchets, juin, 10 087.53\$**

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de juin 2022 de la MRC du Fjord-du-Saguenay relative à la quote-part pour les gestions des matières résiduelles, pour un montant de 10 087.53\$

**8. URBANISME**

**8.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement**

Le bilan des permis durant le mois d'août 2022 est déposé.

165-2022

**8.2 Dérogation mineure (DM 22-07)– lotissement : Richard Pedneault – rue de la Montagne – lot 6 088 485 au cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Pedneault a demandé une dérogation mineure au règlement de zonage 249-2015;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions sur les dérogations mineures 253-2015;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la création de deux lots n'ayant pas la largeur de façade requise de 50 mètres et n'ayant pas la superficie minimale requise de 4000m<sup>2</sup> tel que prescrit par le règlement de lotissement 251-2015;

CONSIDÉRANT les lots projetés auraient respectivement des dimensions suivantes :

**Lot 6 258 308 :**

largeur 44.08 m

profondeur moyenne 49.55 m

superficie 1039.30 m<sup>2</sup>

**Lot 6 528 306 :**

Largeur 30.48 m

Profondeur moyenne 66.32 m

Superficie 1992.40 m<sup>2</sup>

CONSIDÉRANT QUE les 2 lots sont des lots résiduels suite à la création d'un lot avoisinant;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions finales suite à la création des lots projetés sont en deçà des dimensions exigées pour pouvoir y construire un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont obtenu des renseignements supplémentaires concernant cette demande tel que souhaité lors de la séance du conseil du mois d'août:

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et adopté à l'unanimité d'accepter la demande de M. Richard Pedneault (DM-22-07) pour la propriété sise sur la rue de la Montagne, portant le numéro 6 088 485 au cadastre du Québec et visant à permettre la création de 2 lots n'ayant pas la largeur de façade requise de 50 mètres et n'ayant pas la superficie minimale requise de 4000 m<sup>2</sup> tel que prescrit par le règlement de lotissement 251-2015.

## **9. RÈGLEMENTS**

**10. DIVERS**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux questions des personnes présentes dans la salle.

**12. DISPOSITIONS FINALES**

**166-2022**

**12.1 Levée de la séance**

Mme suzan Lecours propose que la séance soit levée à 20 h 35.

---

ERIC EMOND  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

---

CLAUDE RIVERIN  
Maire